



**Aux riverains  
de la rue Lebert  
et de la rue des Jonquilles**

Affaire suivie par :  
Philippe HENNEQUIN  
Service Voies Publiques et Réseaux  
Tél : 03 69 99 56 45

Colmar, le 10 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Comme convenu, j'ai le plaisir de vous communiquer le plan du projet d'aménagement définitif de la rue Lebert et de la rue des Jonquilles, arrêté à l'issue de la période de concertation. Il est également consultable sur le site internet de la Ville de Colmar (<http://www.colmar.fr/reamenagement-voies-publiques-colmar>).

Certains ajustements ont été apportés pour répondre aux attentes des uns et des autres, autant que possible, notamment en matière de positionnement des places de stationnement. Un plateau surélevé a également été ajouté à l'intersection entre la route de Bâte, la rue Lebert et le chemin de la Speck.

Le positionnement des containers enterrés projetés, malgré la réticence d'une minorité de riverains sera maintenu sur la placette à l'angle entre la rue Lebert et la rue des Jonquilles pour pouvoir répondre à un maillage cohérent, pour assurer une proximité de service et pour pouvoir faire face à la saturation des sites les plus proches. Néanmoins, l'expérience montre que ce type d'implantation ne génère pas de nuisance sonore particulière.

Enfin, une étude sera menée pour évaluer la faisabilité d'une traversée piétonne sécurisée de l'avenue de Fribourg, à hauteur du débouché de la rue des Jonquilles.

Les travaux ne porteront finalement cette année que sur la rue Lebert. En effet, des projets de construction immobilière sont susceptibles d'être mis en chantier à court terme au n°2-4 et au n°23 de la rue des Jonquilles. Il paraît donc plus prudent de différer les travaux de voirie dans ce périmètre pour éviter tous risques de dégradation des aménagements neufs.

Une consultation d'entreprises va désormais être engagée pour la réalisation des travaux de voirie et d'éclairage public de la rue Lebert, dont le démarrage est programmé au mois d'octobre 2017. Une date plus précise vous sera communiquée ultérieurement.

Préalablement à ces travaux, je vous rappelle que Colmar Agglomération procèdera à la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable. La société VIALIS enfouira également les lignes aériennes électriques subsistantes.

Je vous rappelle que dans un délai de 3 ans à compter de la fin des travaux, aucune intervention sur la voirie publique ne sera autorisée (ouverture de la chaussée et/ou du trottoir pour branchement à un réseau par exemple), exception faite des cas d'urgence (fuite, conduite

endommagée ou obstruée,...). Aussi, je vous invite à nouveau à vous rapprocher des concessionnaires de réseaux si vous envisagez de tels travaux dans un futur proche ou à faire suivre cette information à votre propriétaire ou votre syndic, si vous êtes locataire ou copropriétaire de votre résidence.

M. HENNEQUIN, Chef du Service Voies Publiques et Réseaux, reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Jean Paul SIVLER